

Département
AVEYRON
Arrondissement
MILLAU
Canton
RASPES ET
LEVEZOU

République Française
CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE BROQUIES

**Membres en
exercice : 15**

Séance du 30 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement
convoquée le 24 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Jean-Luc CRASSOUS*

Présents : 13

Votants: 15

Sont présents : Alain AMIDIEU, Julie BOSC, Christian BRENGUES,
Jean-Luc CRASSOUS, André GAVALDA, Sylvie GENIEYS, Bernard
MARITAN, Sammy QUERALT, Claude REYNES, Maxime REYNES,
Christian SERIN, Emeline TAURIAC, Gilbert TOULOUSE

Représentés: Jacques ANTONIN par Jean-Luc CRASSOUS, Céline
POINDRON par Alain AMIDIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christian BRENGUES

Objet: MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU BARRY - DE_2022_28

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 7 551,50 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 3 850,00 €, le reste à charge de la Commune est de 5 211,80 €.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 1 510,30+ 3 701,50 = 5 211,80 €. (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 1 486,50 €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 9 061,80 €
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 3 850,00 €
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,



DÉCIDE :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 9 061,80 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 3 850,00 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.





PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

Commune de BROQUIES

Eclairage Public **ENTRETIEN 2020**

Carto n° 28789 - EntEP-22-079

Dossier **Broquies (Commande D)**

Travaux d'installation d'éclairage public (montant HT)	7 551,50 €
TVA (20%)	1 510,30 €
TOTAL TTC	9 061,80 €
Participation du SIEDA (HT) : 350€/luminaires conformément aux décisions du comité syndical - 11 pts	3 850,00 €
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de l'opération déduction faite des éventuelles participations)	3 701,50 €
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du FCTVA)	1 510,30 €
Total charge de la collectivité	5 211,80 €
Possibilité récupération FCTVA (16,404%)	1 486,50 €

Le Présent Plan de financement vaut accord de subvention



POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le maire
J-L. CRASSOUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 07 juin 2022
et publié ou notifié
le 07 juin 2022

RF
Sous-préfecture de Millau

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/06/2022
012-211200373-20220530-DE_2022_28-DE